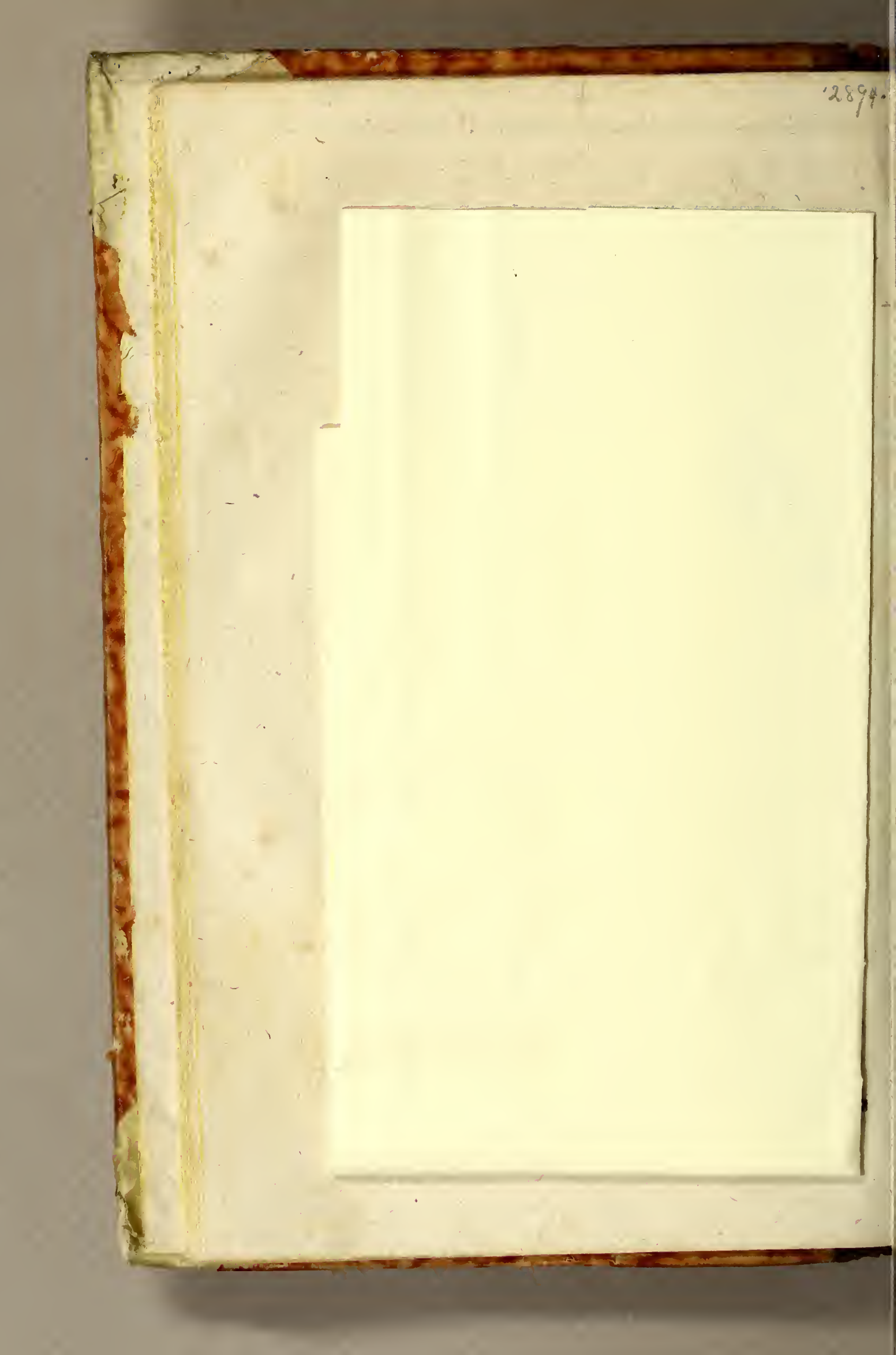

aires à


GAUDEO


2894.

2

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR C. LAVAUX,

Député de Saint-Domingue,

Le troisième jour complémentaire, an V.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

MON premier devoir à remplir est de vous faire connoître la colonie dans son exacte vérité, & d'effacer les mauvaises impressions que les ennemis de la liberté, que les ennemis de la République ont pu faire naître, & dans

doient que très-difficilement le droit de citoyens aux étrangers ; aussi la moindre perte à la guerre étoit irréparable.

Il en seroit de même de nous dans les colonies, si le noir trouvoit trop de difficulté à jouir du droit de citoyens. En vain, pour les bien défendre, compterions-nous sur les troupes qu'on enverroit de France ? Nous savons, par la triste expérience, que le climat en moissonne une partie ; que les suites & fatignes de la guerre en font périr une autre. Nous avons éprouvé les difficultés d'y entretenir les armées européennes. Assurez-vous donc, par le droit incontestable de citoyen français, toute la population noire. En paix, ils seront les cultivateurs de la colonie : sous cette qualité ils sont citoyens d'après l'article 16. En guerre, ils seront tous, au besoin, soldats & vaillans, puisqu'ils défendront leurs droits & leur patrie : les voilà donc encore citoyens par l'article 9, hors les cas invoqués par l'article 13 ; les voilà donc tous citoyens Français. Pourquoi auroit-on le projet de mitiger le décret du 16 pluviôse ? qui pourroit y engager ? Seroient-ce les perfides discours, les projets contre-révolutionnaires des Vaublanc, Lahaye, Bourdon (de l'Oise) ? seroient-ce les rapports calomnieux qu'ils vous ont faits sur les colonies ? seroient-ce les tableaux les plus affligeans qu'ils ont mis sous vos yeux.

La journée du 18 fructidor a prouvé à toute la République que leur projet étoit de la renverser, d'amener la guerre civile : il en étoit de même pour les colonies ; ils vouloient les faire perdre à la France, & rendre complices de cet infame projet tous les vrais patriotes du Sénat français qui avoient peu ou point de connoissance des colonies.

Et en effet, citoyens représentans, quelle confiance le peuple noir de Saint-Domingue auroit-il eue dans le décret du 16 pluviôse, dans l'article 15 des droits de l'homme, dans l'article 6 de la constitution qui dit bien positivement : « Les colonies françaises sont parties intégrantes de la République, & sont soumises à la même loi constitution-

» nelle. » Quelle confiance, dis-je, auroit-il eue dans tous ces articles, en apprenant que ses députés nommés en vertu de la constitution ont été éloignés du Corps législatif, en entendant dire toutes les calomnies prononcées & contre lui & contre tous les républicains qui ont défendu la colonie & la liberté, en apprenant qu'on vous proposoit de ne pas accorder l'établissement de la constitution avant le rétablissement des propriétaires & le retour de l'ordre. (*c'étoit le retour de l'ancien ordre, l'esclavage.*) ?

En apprenant qu'au mépris de l'article 373 qui dit, *Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République*, on vous proposoit de ne pas laisser vendre les biens des émigrés, de ne pas même reconnoître d'émigrés à Saint-Domingue, les excusant tous, & accusant même de leur émigration les vrais républicains qui ont repoussés & l'Anglais & l'Espagnol, auxquels ils se sont successivement vendus ?

En apprenant que, malgré l'article 15 qui dit, » Tout » homme peut engager son temps & ses services; » l'article 5 qui dit, « La propriété est le droit de jouir du » fruit de son travail & de son industrie; » l'article 7, « Nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne » pas; » malgré ces articles, on vous disoit, rapport de Vaublanc, page 5, *Il faut d'abord faire rentrer les nègres sur les habitations où ils étoient avant la révolution, &c. &c.* page 7, *Le très-grand nombre de nègres n'ayant pas de propriétés, ils ne peuvent exister que sur celles des blancs, il faut donc contraindre les noirs à y vivre*; & enfin, page 9, *Faire rentrer tous les nègres sur leurs anciennes habitations, & les y faire consacrer leurs services pour un certain nombre d'années*?

Enfin en apprenant qu'on vouloit laisser à l'autorité supérieure qui régira la colonie, le pouvoir de faire sur cet objet tous les réglemens qu'elle jugera nécessaire? Que de motifs puissans pour leur persuader qu'on détruira leur liberté, pour leur faire détester tous les blancs & même la Répu-

blique ! que de motifs pour craindre qu'ils ne ſe livrent à tous les excès ! Eh ! ce ſont tous ces excès que deſiroient les Vaublanc, les Bourdon. Je le dis tout haut, ils vouloient faire égorger tous les blancs qui avoient ſoutenu la liberté des colonies ; ils vouloient, par une guerre civile dont les blancs euſſent été victimes, ſe venger de leur patriotiſme, ſe venger des noirs qui ne veulent pas être eſclaves ; enfin ſe venger de toute la République, en lui faiſant perdre ſes colonies.

Non, il n'en ſera rien. La journée du 18 fructidor nous ſauve de tous ces maux ; les bons citoyens noirs apprendront que les aſſauts livrés aux bons patriotes européens n'ont fait que leur aſſurer de nouveaux triomphes ; ils ſauront que cette journée mémorable, en aſſurant la ſtabilité de la République Françaiſe, aſſure à jamais leur liberté.

La miſe à exécution de toute la conſtitution, une explication de l'article 373, relatif aux émigrés ; la vente des biens nationaux ; des réglemens émanés du gouvernement pour la culture, leſquels auront pour baſe, la liberté, l'égalité ; & les articles 5, 7 & 15 des droits de l'homme ; le calme, la tranquillité, la culture, le commerce, tout enfin ſe rétablit dans la colonie. Ainſi, malgré Vaublanc, je dirai qu'il faut raſſurer les citoyens noirs ſur leur liberté.

Les portraits faits par Vaublanc ne reſſemblent en rien à ceux que je vais mettre ſous vos yeux.

Il vous a peint le général diviſionnaire, Touſſaint-l'Ouverture, noir, comme un brigand s'entendant avec les révoltés, comme un tyran, &c. &c. Je vais au contraire vous le peindre tel qu'il eſt.

Il a combattu contre nous juſqu'au 6 avril 1794, il ne combattoit que pour la liberté des noirs ; on lui avoit dit qu'un roi ſeul pouvoit donner cette liberté générale. Quand à cette époque j'ai pu lui prouver que la France république accordoit cette liberté, il s'eſt rangé ſous le pavillon tricolor, & a combattu les Eſpagnols dans le bourg des Gonaïves, dont il s'eſt emparé, & a rendu républicains près de 5000

noirs armés, qui ont combattu avec lui. C'eſt un homme doué de tous les talens militaires ; il en a donné des preuves non-équivoques en prenant aux Eſpagnols Saint-Michel, Saint-Raphael, Hinch, Banniques. A ces expéditions il commandoit en chef. Combien de fois n'a-t-il pas battu les Anglais dans l'Artibonite, & juſques aux portes de Saint-Marc! Modeſte dans la victoire, il devenoit intrépide dans les échecs; il en a eu quelques-uns, & il a prouvé alors qu'il avoit le talent de rallier ſes troupes, ſoit pour les reconduire à l'ennemi, ſoit pour leur faire faire une retraite honorab e. C'eſt un républicain plein de ſentimens d'humanité. Citer tous les traits remarquables, ce ſeroit vouloir ne pas finir. Deux cependant doivent trouver ici leur place. Dans tous les camps qu'il a repris aux ennemis, il y a trouvé d'anciennes propriétaires blanches, toutes réduites dans le plus affreux beſoin. Il les a toutes réunies ſur l'habitation d'Ecahos, lieu de ſon quartier-général. Il a ſu les faire vivre pendant que lui & ſon armée mouroient de faim. Il a ſu leur faire fournir linge & habillement, ſa troupe manquoit de tout. Enfin il leur a prodigué tous ſes ſoins & le reſpect le plus profond. J'ai été quelques jours dans ce quartier-général; j'ai vu toutes ces citoyennes blanches bénir ce brave homme, ce digne républicain; je les ai entendues l'appeler du doux nom de père, d'ami, de bienfaiteur; je les ai vues verſer des larmes de reconnoiſſance : & voilà l'homme que l'on a oſé appeler brigand.

Dans l'attaque d'un camp, après avoir perdu plus de 300 hommes, il entre dans le fort les armes à la main, fait priſonniers 200 émigrés français, preſque tous propriétaires & commandés par le ci-devant marquis d'Eſpinville, décoré d'une croix de Saint-Louis. Tous s'attendoient à être fuſillés, mais ſollicitent la vie. — Vous êtes Français, leur dit le général noir Touſſaint l'Ouverture; vous êtes blancs, preſque tous propriétaires : je dois vous montrer quelle eſt la généroſité d'un noir qui a été eſclave. Oui, je vous laiſſe la vie à tous, faites ſerment de fidélité à la

République, & je suis trop récompensé. — D'Espinville & autres qui sont à la Nouvelle Angleterre, peuvent attester ces faits ; & les autres sont sur leurs habitations & en jouissance de leurs propriétés. Voilà le Républicain qu'on appelle buveur de sang !

On ose l'appeler désorganisateur. Eh ! citoyens représentans, c'est à ses soins, à sa surveillance à faire poursuivre & arrêter les fainéans, les vagabonds, que nous devons les premiers succès de la culture ; il a su convaincre les noirs de la nécessité du travail. Il veut sincèrement la culture, le rétablissement de la colonie, la prospérité du commerce pour la République ; il est pénétré de l'article 6 de la constitution, « Les colonies françaises sont parties » intégrantes de la République ; » il sait qu'elle ne peut ni ne doit s'en détacher sans un crime affreux qui seroit bientôt puni par la France.

Je dois les mêmes éloges aux généraux P. Michel, l'Eveillé-Moyse & à tous les autres officiers dont je citerai quelques noms : Dessaline, Barthelemy, Christophe, Lechats, Derouleau-Berré, Déravine, Paparel, Dumenil, Bonnaventure, Dégieux-Clervaux, Maurepas, Amadice, Ignace, Charles Chevalier, Guimby, Lebon, Jacques Lefèbvre qui, à la tête des cultivateurs de l'habitation, a su conserver, depuis le commencement de l'insurrection, cette propriété intacte, & tant d'autres.

Oui, citoyens représentans, ces républicains si calomniés seront les restaurateurs de la colonie ; ils le doivent par reconnoissance ; ils le veulent par l'amour du bien qui les anime ; enfin ils donneront l'exemple du respect dû aux personnes & aux propriétés. — Voilà les hommes qu'on voudroit revoir dans l'esclavage !

Vaublanc, pour mieux vous tromper, ne vous a jamais parlé que des malheurs de Saint-Domingue, des insurrections des noirs. Il y en a eu, c'est vrai ; mais les malheureux noirs n'étoient que les instrumens qu'on employoit.

Comme en France, il y a en Amérique deux partis

parmi les noirs; les uns républicains, les autres payés par les royaliſtes & les anarchiſtes pour mettre le trouble dans l'intérieur. La paix une fois faite, tous les noirs ſeront du même avis, ſoyez-en bien aſſurés. — Tous ſeront cultivateurs, mais ne ſeront jamais eſclaves.

Vaublanc ne vous a jamais dit que le 18 ſeptembre 1793, à l'exemple de la coalition de Saint-Marc, dix-ſept paroiſſes ont été livrées aux Anglais & aux Eſpagnols ſans tirer un ſeul coup de fuſil; que nous ſommes rentrés en poſſeſſion de la majeure partie de ces paroiſſes, & que l'on n'a puni aucun des traîtres qui les avoient livrées; qu'au contraire, ils ſont tous ſur leur habitation.

Deux cents émigrés, dont au moins cinquante propriétaires, ont été faits priſonniers à la priſe de Jean-Rabel, pas un n'a été mis à mort : la majorité eſt aujourd'hui à la nouvelle Angleterre. Quatre cents émigrés ont été priſonniers à la priſe de l'Embarcadère du Borgne; tous ſont en poſſeſſion de leurs biens. A la priſe du Vieux-Bourg, deux cents émigrés ont été auſſi priſonniers : l'adjudant-général qui commandoit cette colonne, écoutant un peu trop vîte la rigueur des lois, a fait fuſiller environ quarante ou cinquante émigrés ou déſerteurs. Inſtruit de ſa ſévérité, j'y cours & je ſauve tous les autres en criant grace. Dans toute la province du Nord où j'ai reſté, je ne connois que ſept perſonnes qui ont perdu la vie d'après le jugement du conſeil de guerre, que Vaublanc appelle tribunal révolutionnaire & ſanguinaire.

Vaublanc & autres orateurs ne vous ont jamais dit que les armées du Port-de-Paix où étoit le quartier-général, du Cap où commandoit Vilatte, ont éprouvé la plus affreuſe famine; que pendant ſix mois environ la ſeule nourriture a été du maïs, des cannes à ſucres & autres vivres de terre qui étoient rares; ils vous ont laiſſé ignorer que dans la ville du Cap on a trouvé ſouvent le matin dans les rues des citoyens morts de faim. Vous ont-ils dit que tout ce temps nous étions bloqués par les Anglais & les Eſpa-

Saint-Domingue eſt ſauvé. Saint-Domingue, peu de temps après la paix, ſera auſſi floriſſant qu'en 1788. Encouragez le commerce à y porter des ſecours en tout genre : il y récupérera ſes pertes, & trouvera encore de nouveaux tréſors dans les terres cultivées par des mains dégagées pour toujours des fers de l'eſclavage.

A toutes les calomnies lancées contre moi, je dirai : J'ai fait mon devoir ; ſans ceſſe j'ai combattu à Saint-Domingue les ennemis de la République en tout genre. Ici, je jure d'en faire autant.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Vendémiaire an VI.

/Cop 1

OBSERVATIONS

S ,

D

U e
de
pos
es
F
et
on
ort e
c'es s
cas n
de s
ce ui
es .



